



changer l'acte de propriété

Par **silversurfer63**, le **30/05/2020** à **13:47**

Bonjour, lorsque j'ai acheté/construit ma maison, pour obtenir mon crédit j'ai dû me porter co-emprunteur et co-propriétaire avec ma mère. Aujourd'hui je voudrais tout reprendre à mon nom propre. Il me reste 15 ans de crédit à rembourser (sur 25 ans) soit à peu près 84000 euros. Quelle est la démarche à suivre et les frais qui s'ensuivent svp ?

Par **youris**, le **30/05/2020** à **14:15**

bonjour,

vous devez commencer par consulter votre organisme de crédit pour savoir s'il accepte que votre mère soit désolidarisée du prêt en cours, ce qu'il n'est pas obligé d'accepter. Un organisme de crédit préfère avoir une garantie sur 2 têtes que sur une seule.

ensuite, en ce qui concerne la propriété du bien immobilier qui est actuellement en indivision, votre mère doit vous vendre ou vous donner ses droits indivis sur le bien, cela passe obligatoirement par un notaire qui pourra vous répondre sur les frais selon les solutions possibles.

salutations.

Par **Visiteur**, le **30/05/2020** à **14:52**

Bonjour

Une telle opération nécessite que la banque procède à une nouvelle étude de financement afin de déterminer si votre capacité de remboursement actuelle est suffisante.

La solution est peut-être d'acheter la part de votre mère, avec un financement qui comprendrait le remboursement du prêt en cours, remplacé par un nouveau crédit sur votre seule tête..